

**LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET  
DE L'INNOVATION**

**LE SECRETAIRE GENERAL  
POUR L'INVESTISSEMENT**

Paris, le 29 JAN. 2020

Monsieur l'Administrateur provisoire,

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le secrétariat général pour l'investissement ont bien reçu votre courrier du 30 août 2019, portant à leur connaissance votre dossier « Précisions au plan d'action ».

Ce dossier a permis de répondre aux demandes de précisions qui vous étaient adressées conjointement par le SGPI et le MESRI, lors d'une réunion organisée au ministère en avril 2019 et formalisées dans un courrier conjoint envoyé en juin 2019.

Les demandes formulées par le SGPI et le MESRI portaient sur les écarts manifestes entre le projet présenté initialement au jury international pour sa sélection et sa mise en œuvre effective. Ces écarts étaient apparus comme de plus en plus importants au cours du second semestre 2018 et avaient suscité une première réaction de notre part.

Le dossier que vous nous avez transmis répond en partie à ces demandes et met en évidence qu'un cadre nécessaire à la continuité et au développement du projet est en cours de constitution. Le financement du projet d'ISITE est donc maintenu jusqu'à la fin de la période probatoire.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ce maintien ne signifie pas que le projet sera confirmé à l'issue de la période probatoire après son évaluation par le jury à l'automne 2020. En effet, les éléments que vous nous avez transmis répondent à nos seules demandes écrites et celles-ci étaient liées aux seuls écarts et dérives à l'origine de notre réaction de l'automne 2018.

*Monsieur Luc JOHANN  
Administrateur provisoire  
Université Bourgogne Franche-Comté  
32 avenue de l'Observatoire  
25 000 BESANÇON*

A de nombreuses reprises, à travers les différents examens des projets IDEX – ISITE qu'il a été amené à conduire, le jury international a exprimé les attentes de tout expert se plaçant à hauteur des standards internationaux sur des éléments qui, aujourd'hui, n'apparaissent pas dans le dossier que vous nous avez transmis et qui ont fait l'objet de remarques et suggestions orales de notre part pendant des réunions que nous avons tenues :

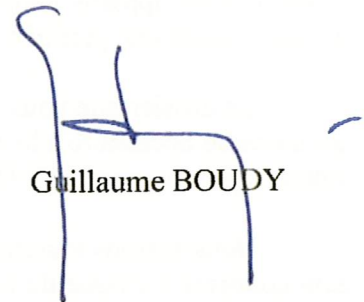
- le niveau d'intégration de l'université cible, allant au-delà de la fédération d'établissements ;
- une gouvernance forte *via* un transfert de compétences, à la fois décisionnelles et opérationnelles, au niveau de l'université cible qui ne se limitent pas à des tâches de coordination, au-delà du seul doctorat ;
- l'existence de personnels enseignants-chercheurs et BIATSS permanents rattachés à l'université cible afin de lui permettre d'assumer pleinement ses compétences vis-à-vis de ses partenaires et d'être considérée comme un établissement unique à l'international ainsi que par les divers organismes de financement et de classement ;
- une politique de recherche et de formation intégrée assurant à l'université cible la fonction d'interface principal des acteurs extérieurs ;
- une stratégie internationale commune pilotée au niveau central.

Cette liste est indicative et non exhaustive. Elle témoigne cependant du travail d'intégration qui demeure à accomplir et qui est attendu par vos communautés académiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de notre considération distinguée.



Frédérique VIDAL



Guillaume BOUDY